




■■■ Logement ■■■

Depuis 1999, la **Médiation sociale de quartier** (MSQ) intervient auprès des montois lorsque ceux-ci se trouvent en situation conflictuelle (problèmes de voisinage, vandalisme, injures, toxicomanie, ...).

La méthode de travail de ce service repose principalement sur le dialogue entre les différentes parties, l'analyse des problèmes et la quête de solutions optimales pour tous. Elle s'appuie sur des textes de loi, mais évite d'entrer dans une logique judiciaire.

Il est également important de préciser que le secret professionnel est de rigueur au sein de ce service. Cette aide est gratuite et accessible à l'ensemble de la population de l'entité montoise.

La MSQ dépend du service de Prévention de la ville de Mons.

 Grand'Rue, 67-69 – 7000 Mons
  0492/ 919.038

■■■ Nos missions ■■■

- **La médiation directe** est adaptée aux situations où les parties sont amenées à se côtoyer régulièrement, comme les conflits de voisinage. Dans ce cas, mieux faut en effet essayer de rétablir un dialogue entre les personnes concernées par le litige, vu leur proximité. Ici, la question n'est pas de déterminer qui a tort et qui a raison, mais plutôt de réinstaurer une communication entre les personnes, à travers des rencontres directes : c'est le rôle de médiateur.

- **La médiation indirecte**, par contre, n'implique pas la rencontre directe entre les parties. Cette technique est utilisée dans les cas où l'une ou l'autre partie présente un caractère violent, pouvant faire dégénérer la réunion. La résolution du litige est alors rendue possible grâce aux voies téléphoniques, écrites, ou par rencontres séparées des parties.

L'équipe de Médiation a également mission d'informer et d'orienter les personnes demandeuses, vers les structures compétentes.